

que sa mère avait les yeux pleins de larmes. Celle-ci s'était levée, et, posant une main sur l'épaule de sa fille, elle lui dit d'une voix qui tremblait d'émotion :

— Le temps est venu, Varina, où je ne dois pas avoir de secrets pour toi.

— Varina tressaillit et palit ; sa mère, ayant toujours la main sur son épaule, continua :

— Je t'ai dit l'histoire de ma vie. J'ai maintenant à te parler de la tienne. Matteo Cordiani. . . .

— Le meurtrier et le bandit ! qu'avez-vous encore à me dire de lui ? s'écria Varina en repoussant la main de sa mère. Voyons, parlez.

— Il était ton père !

Varina bondit sur ses pieds, en poussant un cri perçant, et demeura les lèvres ouvertes, et les yeux dilatés d'une manière horrible.

La comtesse fit un mouvement pour s'approcher d'elle, mais Varina recula avec horreur.

Et puis elle tomba, comme morte, sur le plancher.

XXXIII

L'entrevue de la victime et du bourreau.

Le lendemain de l'attentat dont Georges France avait été l'objet, tout était en mouvement dans la tour du phare.

Rodolphe Mortagne était de retour.

La première personne qu'il manda auprès de lui fut l'italien Matteo.

Il avait trouvé dans cet homme un auxiliaire prêt à toutes les infamies, et aussi adroit que peu scrupuleux.

Ce fut donc de Matteo que Mortagne apprit avec surprise, et non sans quelques remords de conscience, les événements des deux nuits précédentes.

Dans son voyage à Liverpool, Mortagne s'était assuré un navire, où il avait décoré une cabine avec une splendeur princière. Il croyait que l'or pouvait tout acheter, mais il se trompait : il y a une chose qu'on ne se procure pas toujours avec la richesse, c'est une affection pure et dévouée.

— Comment a-t-elle supporté le meurtre de George France ? demanda Mortagne après une pause, et lorsque Matteo eut fini son récit des événements que l'on connaît.

— Ça d'abord été des cris et des évanouissements, comme c'est toujours l'habitude chez les femmes ; mais enfin, son chagrin est devenu moins violent, et elle est tombée dans une sorte d'apathie. Elle n'a recommencé que lorsqu'on l'a séparée de sa compagne.

— Ah ! Jeanne, dit Mortagne.

— Encore une fille bien ennuyeuse aussi, celle-là, reprit Matteo en riant. Je crois qu'elle est pire que sa maîtresse. Je n'aurais cru que tant de force et de volonté pût être renfermé dans un si petit corps.

— Une fille bien étrange ! murmura Mortagne à part lui.

— Très étrange répliqua l'autre sèchement. Elle semble rêver les yeux ouverts. Si ce n'est que je n'aime pas à agir sans ordres, j'aurais mis fin à ses bavardages et à ses prophéties, en l'envoyant dans ce monde des esprits dont elle parle tant, et par le même chemin que j'avais fait prendre à leur chevalier errant. Vous n'avez qu'à dire un mot, et si elle veut encore rêver, ce sera dans les vertes cavernes de l'océan.

Il s'arrêta surpris, car Mortagne, avec un regard de colère et d'alarme, avait boudi sur ses pieds.

— Si tu touches à un cheveu de la tête de cette fille, s'écria-t-il, tu en répondras sur ta vie.

La figure de l'italien prit une expression sombre, et une lumière menaçante brilla devant ses yeux.

Mortagne vit l'effet de ses paroles inconsidérées, et se hâta d'en effacer l'impression.

— Je parle follement, dit-il avec un rire forcé ; mais ta proposition, aussi, était bien singulière. Cette fille, Jeanne, m'a rendu et peut encore me rendre des services essentiels.

Matteo parut étonné.

— Je lui dois beaucoup et comme j'attends encore beaucoup d'elle, la politique, pour ne rien dire de la reconnaissance, m'oblige à avoir grand soin de sa vie.

L'italien haussa les épaules et puis s'inclina.

C'était comme voulait Mortagne : les intérêts de son maître

étaient les siens.

Mortagne réfléchit quelques instants, et dit enfin :

— Ce meunier de Pelham, comment le nommez-vous ?

— Schmitt.

— Ce Schmitt, êtes-vous sûr de sa fidélité ?

— Comme de la mienne.

— N'est-ce pas étrange que ce jeune homme soit ainsi échappé de ce repaire de voleurs, et cela sans laisser aucune trace ?

— Très-étrange, en effet, répliqua Matteo ; mais vous pouvez être certain que ce n'est pas la faute de Schmitt.

— Le château était entouré par ses hommes ?

— De tous côtés. Chaque avenue était gardée, et il n'y avait pas une issue par où un chat aurait pu passer inaperçu.

— Est-ce que le meunier avait des femmes sous son toit ? demanda Mortagne.

— Une, seulement. — (A continuer.)



AVIS AUX CONTRACTEURS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, endossées : " Soumissions pour Travaux au Lac du Havre, " seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 24ème jour de NOVEMBRE prochain, pour améliorations aux endroits ci-dessous mentionnés :

A L'ILE CHANTRY, Lac Huron, la construction d'un Brise-Mer et un Phare sur Radeaux.

A GODERICK, Lac Huron, le dragage et travaux aux Piles nécessaires pour former l'entrée du Canal au Havre et l'élargissement du Bassin intérieur.

A RONDEAU, Lac Erié, l'élargissement du Chenal, pour creuser une partie du Bassin et la construction des Piles d'entrée, etc.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou à la Maison de Douane, Goderick, le ou après LUNDI, le 7ème jour de Novembre prochain, où des formules de soumissions peuvent être vues.

Des soumissions peuvent être envoyées pour tous ces travaux ou pour toutes ces places ; mais elles devront être faites en conformité avec les formules imprimées.

Des noms de deux personnes solvables et responsables, résidentes de la Puissance, voulant devenir cautions pour l'accomplissement de ce contrat doivent être attachés à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, (Signé,) F. BRAUN,

Dépt. des Travaux Publics. Secrétaire.

Ottawa, 10 octobre 1870.

DEMANDE AU PARLEMENT

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour les propriétaires de la Pointe et de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, un acte pour les incorporer en Société et pour d'autres fins, sous le nom de " Société de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, " et pourvoir au mode d'en répartir et assigner les actions entre tous les dits co-propriétaires, à raison de leurs parts des dits droits et propriétés.

PUBLIC NOTICE

IS hereby given that at the next Session of Parliament, for the Province of Quebec, a demand will be made in behalf of the proprietors of the lot called " la Pointe et la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, " for an act to incorporate them, and for other purposes, under the name " Société de la pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, " and to provide a mode to divide and assign the shares thereof between all the said co-proprietors, in ratio of their shares in the said rights and properties.